

DECISION N° DEC-2025-132

Budget annexe Régie eau 2025 : souscription à un emprunt long terme de 3 400 000 € auprès de la Caisse d'Epargne

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1611-3-1 et L5211-10 ;

Vu la délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026, et notamment la fiche action n° 4 : développement de l'offre de services et d'équipements améliorant la qualité de vie quotidienne ;

Vu la délibération n° c_20241014_adm_90 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière d'eau ;

Vu la délibération n° c_20250414_fin_030 du Conseil communautaire du 14 avril 2025 modifiée portant adoption du budget primitif 2025 – Budget annexe Régie eau ;

Vu la délibération n° c_20250526_adm_060 du Conseil communautaire du 26 mai 2025 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire, et notamment procéder, pendant toute la mandature, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et passer à cet effet les actes nécessaires ;

Considérant :

- Qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt afin de financer les investissements inscrits au budget annexe Régie eau 2025 ;
- Que la Communauté de Communes du Genevois a consulté deux établissements bancaires afin de disposer d'une offre financière d'un montant maximum de 3 400 000 € sur une période de 20 à 25 ans ;
- Que, après analyse des offres, la proposition de la Caisse d'Epargne est la plus intéressante ;

DECIDE

Article 1 : de souscrire à un emprunt pour le financement des investissements inscrits au budget annexe Régie eau 2025, auprès de la Caisse d'Epargne dans les conditions suivantes :

Score Gissler	1A
Montant du contrat de prêt	3 400 000 €
Durée du contrat de prêt	20 ans

Conditions de mobilisation

Versement des fonds	En une seule tranche Quelques jours après signature du contrat
Périodicité	Trimestrielle
Mode d'amortissement	Constant
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe à 3,35 %
Base de calcul	30 / 360 jours
Conditions de remboursement anticipé	Possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)

Commissions

Commission d'engagement (frais de dossiers)	0,10 % du montant du prêt
--	---------------------------

Article 2 : de rappeler que les crédits sont inscrits au budget annexe Régie eau – exercice 2025 – chapitre 66 – charges financières.

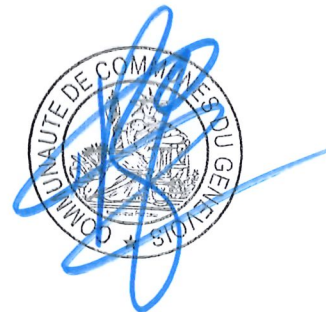
Article 3 : de rappeler que les recettes seront inscrites au annexe Régie eau – exercice 2025 – chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées.

Article 4 : de signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt énoncé ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Epargne et toutes pièces annexes.

Article 5 : d'accomplir toutes les démarches et **de signer** tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Archamps, le 27 novembre 2025

Le Président, Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette décision :

- Télétransmise en Préfecture le 27/11/2025
- Publiée le 27/11/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Direction du Développement Territorial
CENTRE AFFAIRES SAVOIE
663 Avenue René Cassin, 73290 LA MOTTE SERVOLEX
Affaire suivie par : Patrick JANNETTA
☎ : 06 11 29 77 05
patrick.jannetta@cera.caisse-epargne.fr

CC du Genevois
38 rue Georges de Mestral
74160 ARCHAMPS

À La Motte Servolex, le 04/11/2025

Objet : Offre de Financement sur ressource de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Programme : EAU

Monsieur le Président

Vous avez bien voulu consulter la Caisse d'Épargne Rhône Alpes pour financer vos investissements et nous vous en remercions.

Nous vous prions de trouver ci-joint notre offre de prêt à hauteur de **3 400 000 €** dont les caractéristiques et conditions financières vous sont précisées dans la fiche ci-jointe.

Vous voudrez bien noter que cette offre reste valable jusqu'au 10/11/2025 sous réserve de la disponibilité de la ressource BEI, de l'accord de notre comité de crédit et de l'accord de la BEI.

Dans l'attente de votre décision, nous nous tenons à votre entière disposition pour tout échange complémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame/Monsieur à l'assurance de notre sincère considération.

Patrick JANNETTA
Chargé d'Affaires
Secteur Public Territorial

Proposition de financement sur ressource BEI
Taux Fixe

Financement :

✓ Montant du financement	: 3 400 000 €
✓ Durée amortissement	: 20, 25 ans
✓ Amortissement	: Constant
✓ Périodicité	: Trimestrielle
✓ Mise à disposition des fonds	: Sous 3 mois
✓ Commission d'engagement	: 0.10 % du montant financé
✓ Base de calcul des intérêts	: 30 / 360

Conditions financières :

Durée	20 ans	25 ans
Taux d'intérêt	3.35 %	3.46 %

- ✓ Remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle.

- Conditions financières valables jusqu'au **10/11/2025**
- La mise en place de l'emprunt est soumise à l'accord du Comité de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes d'une part et de la Banque Européenne d'Investissement d'autre part, sous réserve de disponibilité de l'enveloppe BEI.

DES VALEURS FORTES

PROCHE

La Caisse d'Epargne Rhône Alpes est une banque ancrée dans son territoire. Constatant à l'écoute de ses clients, elle s'appuie sur un savoir-faire de proximité. Son **centre de décision local** est gage d'autonomie et de réactivité.



RESPONSABLE

La Caisse d'Epargne Rhône Alpes mène une démarche RSE impliquante et opérante, qui s'inscrit pleinement dans le cadre de référence des Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU.

Elle est distinguée par les pouvoirs publics sur sa politique de relations durables et équilibrées avec ses fournisseurs, avec le Label Relations Fournisseurs & Achats Responsables (RFAR).

Elle dispose d'une Fondation qui soutient l'autonomie sociale des personnes fragilisées, favorise l'entrepreneuriat et la création d'emplois et mène des actions de protection de l'environnement.



ENGAGÉE

Banque régionale, la Caisse d'Epargne Rhône Alpes est **au cœur de la vie économique locale** et tisse des liens de proximité et de confiance avec tous les acteurs de l'écosystème.

La Caisse d'Epargne Rhône Alpes facilite la **transition énergétique** en accompagnant les particuliers, les entreprises et associations de toutes tailles ainsi que les acteurs publics et parapublics : financement de projets d'énergies renouvelables et éco-responsables, rénovation énergétique, mobilité, placements green.

COOPÉRATIVE

La Caisse d'Epargne Rhône Alpes est une banque coopérative qui place **l'humain au cœur de ses préoccupations**. Son capital appartient à ses clients sociétaires, ce qui garantit sa stabilité et sa solidité.